



REPUBLIQUE FRANCAISE

Expéditeur :

**Service d'urbanisme
NAILLOUX**

1 rue de la République

31560 - NAILLOUX

Tél : 05.62.71.96.96

Courriel : responsable.urbanisme@mairienaillox31.com

Arrêté portant la référence N°**2024U-013**

Transmis au préfet le 11/01/2024

Affiché en mairie le 11/01/2024

Dossier N° : **PC 031 396 22 N 0026**

Objet : CONSTRUCTION D'UNE MAISON
INDIVIDUELLE

Déposé le : 30/05/2022

Par : Monsieur COTET Michaël et Madame
LANGLAIS Anaïs
6, impasse de la soulane
31320 CASTANET TOLOSAN

Sur un terrain sis à :
41, rue Arnauguillem
31560 NAILLOUX

Parcelle : ZC290

Surface de plancher : 90 m²

**RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le Maire de NAILLOUX

Vu l'autorisation d'urbanisme susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.421-1 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/12/2004 et révisé le 25/03/2010 et modifié en dernière date le 28/09/2017.

Vu l'accord du permis de construire pour une maison individuelle délivré le 09/08/2022,

Vu la demande de retrait de l'autorisation en date du 10/01/2024, de Monsieur COTET Michaël et Madame LANGLAIS Anaïs,

Considérant l'objet de la demande,

Considérant que le projet se trouve en zone 1AUa du Plan Local d'Urbanisme,

ARRETE

Article 1 :

L'autorisation de permis de construire pour une maison individuelle est RETIREE.

Article 2 :

La présente décision est transmise au représentant de l'état dans les conditions prévues à l'article L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Le 10 janvier 2024

Par délégation du maire, l'adjoint délégué à
l'urbanisme

Pierre MARTY

